

### **Objectifs de la structure CNR Natation Artistique**

Développement national vers le meilleur niveau international junior

Préparer les jeunes nageurs au haut niveau international

Structure préparatoire au CNE.

Préparer les sportifs à l'accession aux finales et podiums des compétitions internationales de référence Juniors et préparer l'accès au Centre National d'Entraînement SENIOR, en accord avec les orientations techniques spécifiques de la discipline.

Permettre aux sportifs admis dans cette structure de poursuivre leur projet sportif et de formation.

Le CNR représente un centre de ressource pour les entraîneurs de l'accès au haut-niveau. A ce titre, il est un lieu support aux ERFAN et à l'INFAN pour la formation des entraîneurs de l'accès au haut niveau.

Compétitions :

ASWS PARIS + 1ASWS + COMPÉTITION(S) DE RÉFÉRENCE DE LA CATÉGORIE JUNIOR.

### **A - Le groupe CNR**

#### **Public concerné**

ATHLÈTES TOUTES CATÉGORIE : 14 ans et plus. Filles et garçons.

Une attention particulière doit être portée sur la natation artistique masculine et l'épreuve du duo mixte.

Conditions d'entrée :

Le recrutement est national et piloté par une commission dirigée par le DTN ou son représentant.

Être un athlète sur liste de haut Niveau.

Il peut être accepté des athlètes inscrits sur liste Espoirs ou Collectif National ayant répondu aux tests de sélection de cette structure.

Tout en répondant aux critères ci-dessus, un apport par les Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau vers ce Centre National Relève est attendu. L'admission est valable pour une saison.

Conditions de maintien :

Progression satisfaisante (aspects individuels et collectifs), participations aux compétitions de référence internationale, engagement dans le double projet satisfaisant, respect des règles de vie et d'hygiène digne d'un sportif se projetant vers le haut-niveau.

Toutefois l'effectif peut être complété, de manière exceptionnelle, par des sportifs non listés, à très fort potentiel, n'excédant pas 20% de l'effectif total.

### **Effectif minimal et maximal**

L'effectif minimum de la structure est 8 athlètes. Il serait souhaitable d'atteindre un effectif de 10 athlètes, 14 au maximum.

### **Encadrement auprès des sportifs**

L'encadrement est validé par le DTN.

Responsable de structure :

La coordination de cette structure est confiée au cadre technique missionné en Natation Artistique et/ou à un responsable local identifié par la fédération.

Encadrement sportif:

Un entraîneur "head coach" CTS ou entraîneur ou salarié de la FFN et titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS est responsable à plein temps de la préparation des sportifs.

Un entraîneur salarié du CNAHN et titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS ou un entraîneur en formation pour renforcer le staff.

Ils sont assistés par d'autres intervenants spécialistes (PPG, sport acrobatique, danse, préparation mentale, etc ...) ou stagiaires sous la responsabilité du head coach. Les noms et coordonnées de tous les intervenants sont transmis à la FFN et/ou inscrits sur le PSQS.

Obligation pour l'entraîneur de participer à un séminaire/an en liaison avec la FFN.

Un entraîneur peut à lui seul encadrer un effectif maximum de 8 athlètes.

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau ([dhn@ffnatation.fr](mailto:dhn@ffnatation.fr)) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CNR

## **B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement**

### **Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible**

22h hebdomadaire dans l'eau au minimum/ 4h hebdomadaire hors de l'eau au minimum/ 42 semaines de 5 à 6 jours /an.

Capacité d'augmenter les horaires lors des stages jusqu'à 8h/jour dans l'eau.

### **Installations, équipements**

A minima :

Piscine avec bassin de 25m : disponibilité de 12h minimum par semaine avec au moins 6 lignes d'eau disponibles et 3 lignes d'eau à minima sur le reste du temps.

Salle de sport avec matériel disponible 2h par semaine et gymnase ou salle de danse disponible 2h par semaine.

### **Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus**

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

### **Convention structure / établissement scolaire**

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

### **Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne**

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

### **C - Lien avec la fédération**

La structure étant le lieu d'entraînement de l'Equipe de France Junior, le lien entre l'entraîneur du CNR sera constant avec la direction des Equipes de France de Natation Artistique. Un travail en collaboration sera fait sur l'ensemble des sujets :

- recrutement
- évaluation
- sélection
- programmation de la charge de l'entraînement
- éléments de l'entraînement (chorégraphiques, aspects physiques, etc.)

### **D – Structuration**

#### **Support juridique du fonctionnement de la structure**

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur).

L'entraîneur du CNR est le responsable technique : en lien avec l'Equipe Technique Nationale ETN).

#### **Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif**

Signature d'une convention FFN/athlète avec ces éléments précisés, dès le début de saison.

Coût quotidien : réparti entre FFN et famille, défini dans la convention individualisée.

#### **Qualification et honorabilité**

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

### **Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale**

Attestation du président du club support (ou de la ligue si pas de club) concerné(e) de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CNR ».

Un même club support peut avoir un CNR, un CNAHN et un CAF à partir du moment où les organisations et les populations sont différenciées.

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CNR/FFN :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CNR (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CNR est un lieu de formation privilégié (nageurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part et la FFN et l'INFAN d'autre part.
- Rayonnement national du CNR.
- Le groupe CNR est bel et bien un groupe différent de celui du club support, ainsi que du CNAHN, voire du CAF s'il en existe.

### **Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne.**

#### **Lutte contre le dopage.**

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, éthique et citoyenneté (type conférence a minima).